



ÉNONCÉ OFFICIEL SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Code :	ÉNONCÉ-2	Le présent énoncé peut faire l'objet d'une révision sur une base occasionnelle.
Date d'approbation par le Conseil d'administration :	27/01/2013	
Date d'entrée en vigueur :	04/05/2013	
Révisée le :	06/01/2019 14/03/2019	
Publique / Privée :	Publique	
Destinataires :	<input type="checkbox"/> Membres du conseil d'administration <input type="checkbox"/> Directeur général <input type="checkbox"/> Bureau <input type="checkbox"/> Manuel de l'administrateur <input type="checkbox"/> Membres <input type="checkbox"/> _____ <input type="checkbox"/> _____	

1. CONTEXTE

Le conseil d'administration est responsable de la direction des affaires de PATINAGE QUÉBEC. Il est imputable de ses résultats et de sa performance. Pour favoriser l'atteinte des résultats et de la performance escomptés, le conseil d'administration s'est doté de plusieurs politiques administratives et de gouvernance.

De plus, toujours afin de favoriser l'atteinte des résultats et de la performance anticipés, le conseil d'administration a entériné unanimement plusieurs énoncés officiels dont celui-ci qui porte sur le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, de PATINAGE QUÉBEC, Le profil de compétences, de connaissances et de qualités recherchées pour tous les administrateurs sont énoncés afin que les personnes à ces postes puissent remplir adéquatement leurs importantes responsabilités.

2. DOMAINE D'APPLICATION

Le présent énoncé s'applique exclusivement au conseil d'administration de PATINAGE QUÉBEC et est un complément des règlements généraux de PATINAGE QUÉBEC.

3. OBJECTIFS

Le conseil d'administration désire clarifier la réalité de PATINAGE QUÉBEC, sa raison d'être, sa fierté et se donner tous les outils nécessaires à la concrétisation de ses rêves et objectifs. Par la précision des rôles, des responsabilités et des principes d'engagement et par l'identification des compétences, connaissances et qualités requises pour les administrateurs, le processus de désignation devient transparent et sera plus facilement encadré.

4. LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration a un rôle de gouvernance. Ainsi, le conseil d'administration doit veiller à ce que PATINAGE QUÉBEC s'acquitte adéquatement de ses obligations et atteigne la performance ciblée. Il s'agit donc d'assurer la pérennité de PATINAGE QUÉBEC.

5. LES RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Participer à l'élaboration; adopter les orientations stratégiques et plans d'action de PATINAGE QUÉBEC et assurer le suivi de leur mise en œuvre.
- Approuver l'ensemble des programmes et activités en lien avec les orientations stratégiques et approuver les budgets.
- Repérer et remédier aux principaux risques, financiers ou autres, auxquels pourraient être exposés PATINAGE QUÉBEC.
- Se doter de pratiques de gouvernance et d'éthique efficaces et transparentes.
- Assurer le suivi de la performance et du rendement de l'organisation, incluant le rendement du conseil et de ses administrateurs.
- Mettre en place des mesures d'encadrement de la permanence et s'assurer du respect et de l'intégrité de toutes les mesures et ainsi encadrer et superviser la conduite des affaires de PATINAGE QUÉBEC.

- Évaluer la qualité et l'intégrité des mesures de contrôle internes, des mesures de communication et d'information.
- Entériner les embauches, les politiques pour le personnel-cadre et la convention collective pour les employés syndiqués suite aux recommandations du comité des ressources humaines. Mandater le comité des ressources humaines pour l'embauche, l'accompagnement et le congédiement du personnel-cadre
- S'assurer de la relève au poste de directeur général en lien avec les compétences et expériences requises.
- Assurer le suivi sur toutes ses décisions et répondre de ses résultats.
- Superviser et assurer la conformité des actions de PATINAGE QUÉBEC en lien avec les lois, règlements en vigueur (TPS TVQ, DAS, CSST, IMPÔTS, CNT...) de même que ses propres politiques.
- Attribuer les mandats spécifiques aux différents comités, en assurer les suivis appropriés et apporter les améliorations appropriées à leur fonctionnement, si requis. Réviser les mandats des comités, au besoin, et évaluer leur performance.
- Veiller à ce que PATINAGE QUÉBEC entretienne de bonnes relations avec ses employés, ses clients, ses membres et la communauté.
- S'assurer que des sondages de satisfaction sont effectués auprès de la grande clientèle, au besoin.
- Être un facilitateur auprès du bureau.

6. LES PRINCIPES D'ENGAGEMENT

Intéressés à maintenir et même à renforcer le lien de confiance avec ses membres, ses partenaires, ses employés, dans l'impartialité et justesse de leurs décisions, les membres du conseil d'administration s'engagent à collaborer individuellement et conjointement dans les principes d'engagement suivants :

- Chaque administrateur comprend et accepte son rôle et ses responsabilités d'administrateur décrits dans cet énoncé. Ce faisant, il accepte d'être évalué en cours de mandat et s'engage à collaborer à cette appréciation de son rendement.
- Chaque administrateur s'engage à bien s'informer sur les affaires de PATINAGE QUÉBEC, à participer activement aux réunions du conseil d'administration ou du comité où il est convoqué et de bien y être préparé, à livrer sur les dossiers qui lui sont confiés, selon les échéanciers établis.
- Chaque administrateur accepte d'adhérer et de signer le code d'éthique de PATINAGE QUÉBEC. En tout temps, dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur agit avec diligence, prudence, loyauté, honnêteté, impartialité, intégrité et dans le respect du droit. Il respecte la confidentialité des informations obtenues (documents écrits ou discussions ou documents électroniques ou autrement) dans ses fonctions.
- Chaque administrateur adhère aux valeurs organisationnelles décrites dans l'énoncé 1. Chaque administrateur encourage le développement d'une culture d'éthique au sein de PATINAGE QUÉBEC.
- Dans le cadre de ses fonctions au nom ou pour PATINAGE QUÉBEC, chaque administrateur entretient à l'égard de toute personne un comportement fondé sur le respect, la coopération et le professionnalisme.
- Dans le cadre de ses fonctions au nom ou pour PATINAGE QUÉBEC, chaque administrateur respecte les obligations imposées par les lois et règlements, et agit dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés.
- Chaque administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêt réel ou apparent. Le fait d'être administrateur n'apporte aucun privilège à lui-même ou aux membres qu'il

représente. L'administrateur ne peut utiliser le nom de PATINAGE QUÉBEC afin d'obtenir un avantage personnel, un service ou un rabais, pour lui-même ou un proche.

- Chaque administrateur doit éviter d'influencer la nature des orientations et décisions pour le conseil d'administration si ses objectifs sont contraires à la mission et aux mandats de PATINAGE QUÉBEC.
- Chaque administrateur est solidairement responsable de chacune des décisions prises par le conseil d'administration, tant qu'il est administrateur reconnu ou qu'il n'a pas enregistré une dissidence.
- Chaque administrateur doit veiller à toujours offrir une image positive de PATINAGE QUÉBEC. Ainsi, il doit éviter de critiquer les positions prises et toujours se comporter de la façon appropriée en public, présenter une tenue et un langage appropriés.
- Seulement en réunion du conseil qu'un administrateur peut contester la gestion du bureau et de ses employés, cette autorité est non valide en dehors de ces rencontres. Seul le président du conseil peut contester ladite gestion entre les réunions.
- De façon générale, les communications et interventions liées au rendement, des administrateurs en lien avec les employés, et à l'inverse, doivent circuler via la direction générale. Évidemment, la collaboration et les échanges sur les dossiers sont encouragés. Ainsi, un administrateur ne peut exercer aucune pression auprès d'un employé de même qu'il ne peut recevoir les doléances d'un employé.
- Chaque administrateur doit représenter une valeur ajoutée pour PATINAGE QUÉBEC. Ainsi, chaque administrateur est un collaborateur essentiel à une offre de services de qualité pour la clientèle de PATINAGE QUÉBEC.
- Chaque administrateur doit être attentif aux besoins et remarques des membres qu'il représente de même qu'à leurs objectifs. Il doit assurer un suivi et, selon le cas, une réponse à ses membres.
- En tout temps, l'administrateur se comportera de façon à entretenir le dialogue, l'ouverture et la bonne entente, la collaboration et le partage. L'administrateur doit agir avec courtoisie, franchise et respect envers ses collègues administrateurs et envers l'organisation et ses employés.

7. LE PROFIL DE COMPÉTENCES REQUIS

En plus des qualifications des administrateurs demandées dans les règlements généraux de PATINAGE QUÉBEC, les compétences suivantes sont requises :

Sens des responsabilités : L'administrateur est apte à faire face à toutes ses obligations et à porter les conséquences de ses actes.

Sens du leadership : L'administrateur est proactif et apporte une contribution significative au conseil et dans tous ses dossiers. Reconnu comme un leader dans son domaine, l'administrateur bonifie les débats au conseil, démontre de la polyvalence et de l'ouverture d'esprit et il fait preuve d'initiatives.

Capable d'une réflexion stratégique : L'administrateur doit être capable de reconnaître les enjeux des situations pour PATINAGE QUÉBEC. Il doit pouvoir reconnaître les risques, être vigilant et bien comprendre les contextes politique, économique et social de l'organisation. L'administrateur est capable de perspective, car il a un bon vécu professionnel.

Fiabilité : L'administrateur a toujours fait ses devoirs, dans les délais fixés. Il assiste aux réunions où il est convoqué et participe activement.

Habile communicateur : L'administrateur doit pouvoir exprimer clairement ses idées et être aussi fort sur le mode écoute. En fait, l'administrateur participe à des échanges constructifs et travaille à rallier les opinions divergentes.

Sens de l'éthique et bon jugement : L'administrateur doit se comporter de manière conforme au code d'éthique de PATINAGE QUÉBEC. Il doit savoir reconnaître les conflits de valeurs et les risques éthiques. L'administrateur se concentre sur les points importants, les points à valeur ajoutée. L'administrateur est capable de toujours s'appuyer sur des faits plutôt que des perceptions.

Intégrité : L'administrateur a à cœur de toujours faire prévaloir les intérêts de PATINAGE QUÉBEC. Il se comporte de façon honnête et se conduit, en tout temps, de façon irréprochable. Ainsi, l'administrateur utilise les informations obtenues, grâce à son statut, aux seules fins de PATINAGE QUÉBEC. De plus, il ne se sert pas de son statut d'administrateur afin d'en tirer un avantage quelconque.

Courage : L'administrateur sait poser avec tact des questions difficiles et il sait exprimer respectueusement son appui ou son désaccord aux propositions ou actions de la présidence ou de la direction générale, ou de ses collègues.

Souplesse : L'administrateur est toujours réceptif aux nouvelles possibilités et nouvelles façons de faire. Il est ouvert aux possibilités de changements. Il sait que le passé n'est pas garant de l'avenir.

Loyauté : L'administrateur est fidèle à son organisation, son équipe et son rôle. Il s'acquitte de ses responsabilités et devoirs conformément aux attentes.

Disponibilité : L'administrateur s'engage à consacrer du temps à l'organisation, à se rendre disponible pour l'organisation. Il doit obligatoirement arriver préparé et informé à toutes les réunions du conseil d'administration.

Esprit d'équipe : L'administrateur comprend le lien unissant chacun à PATINAGE QUÉBEC, partage ce sentiment d'étroite collaboration, de synergie au sein de l'organisation et s'engage à œuvrer, en tout temps, pour le bien de l'équipe même si cela signifie au détriment de son bien personnel.

8. LES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration comprend un président, sept administrateurs élus, un administrateur ayant la qualité de président d'une association régionale et un représentant des entraîneurs. Chaque administrateur est un membre en règle de Patinage Canada agissant dans le meilleur intérêt de PATINAGE QUÉBEC et agissant comme représentant de PATINAGE QUÉBEC lors des événements.

8.1. LA PRÉSIDENTE

Représentant du conseil d'administration, le président organise et préside les travaux et les réunions du conseil d'administration. Il doit veiller au bon fonctionnement de PATINAGE QUÉBEC et s'assurer que tous les administrateurs remplissent leur rôle adéquatement tout en comprenant et respectant bien les frontières entre les rôles et responsabilités du Conseil et ceux du Bureau. Aussi, il doit s'assurer du respect des lois, règlements et politiques concernant PATINAGE QUÉBEC. Enfin, il doit s'assurer de l'exécution de toutes ses responsabilités et veiller à ce que tous les administrateurs et les comités s'acquittent de leurs responsabilités de façon efficace. Il travaille en étroite collaboration avec la direction générale. Il est l'image de tête de PATINAGE QUÉBEC.

En tant que chef du conseil d'administration, il doit promouvoir l'intégrité du conseil et promouvoir également une culture favorisant un fonctionnement harmonieux, dans l'intérêt supérieur de PATINAGE QUÉBEC. Il lui revient de superviser le rendement des administrateurs et être vigilant sur les conflits d'intérêts réels ou potentiels. Globalement, il doit veiller à l'exécution des fonctions et responsabilités du conseil. Par son leadership, il rallie les administrateurs autour des mandats et activités de PATINAGE QUÉBEC. En fait, il doit s'assurer que tous les éléments des mandats de PATINAGE QUÉBEC et donc, du conseil fassent l'objet d'actions, de décisions et de suivis. Il se tient étroitement au courant des affaires

et des activités importantes de PATINAGE QUÉBEC, de même que de l'environnement dans lequel évolue l'organisation.

Gardien des réunions du conseil, personne de consensus, il gère efficacement les affaires du conseil et mène les délibérations de manière à ce que les décisions stratégiques et autres soient grandement discutées, débattues et décidées par le conseil et chaque administrateur. Membre d'office des comités du conseil, le président du conseil d'administration doit veiller au bon fonctionnement des comités, à la réalisation efficace et conforme de leurs mandats et aussi à ce que l'avancement de leurs travaux soit communiqué régulièrement au conseil d'administration. Le président doit toujours placer la clientèle ultime de PATINAGE QUÉBEC, le patineur, au cœur des préoccupations du conseil d'administration. Il doit s'assurer que le développement et la satisfaction du patineur sont considérés dans toute activité, tout programme, projet ou autre. Collaborateur auprès de la direction générale, il s'informe régulièrement sur ses préoccupations, besoins, défis immédiats, projets importants ou sur l'avancement des différents dossiers requis par le conseil. Il doit clairement éviter de se mêler de la gestion quotidienne du bureau.

Cette personne aura, de surplus, une expérience professionnelle de gestionnaire, en entrepreneuriat et en gouvernance. Elle aura de solides aptitudes à la communication, aux relations publiques et démontrera un leadership rassembleur et mobilisateur. Elle sera capable de vision pour l'organisation et de comprendre les enjeux, les défis, la réalité et les problèmes de l'organisation. Elle sera bilingue à l'oral et à l'écrit. De plus, elle aura un solide réseau et une bonne crédibilité auprès de PATINAGE CANADA et l'UNION INTERNATIONALE DE PATINAGE.

8.2. LE VICE-PRÉSIDENT ADMINISTRATION

Le vice-président Administration possède les mêmes compétences et qualités que celles attendues du président du conseil d'administration afin de soutenir ce dernier dans l'exercice de ses fonctions.

Cette personne aura la responsabilité des dossiers marketing, financement et commanditaires, membership, événements autres que les compétitions. Il forme équipe avec les administrateurs représentant les clubs et régions et représentant l'équipe du Québec. Si des comités sont attirés à ces dossiers, il doit les superviser et les assister. De façon plus pointue, cette personne devra posséder une expérience professionnelle de gestionnaire (administration, rh, marketing et ventes) et une expérience entrepreneuriale. Elle doit avoir un bon réseau dans le monde des affaires, être intègre et visionnaire. Elle a déjà géré des projets et des budgets et possède donc un fort sens de l'organisation. Son rôle majeur est d'assurer la bonne marche administrative ainsi qu'un cadre structuré et efficace de toutes les facettes de l'organisation.

8.3. LE VICE-PRÉSIDENT HAUTE PERFORMANCE

Le vice-président Haute performance possède les mêmes compétences et qualités que celles attendues du président du conseil d'administration afin de soutenir ce dernier dans l'exercice de ses fonctions.

Cette personne aura la responsabilité des compétitions, des considérations techniques et du développement global. Tous les comités techniques relèveraient de son équipe formée avec les administrateurs représentant les entraîneurs, officiels, et les athlètes. Si des comités sont attirés à ces dossiers, il doit les superviser et les assister. De façon plus pointue, cette personne, bilingue, devra posséder une expérience d'officiel de niveau national minimum ou avoir été un entraîneur de niveau international chez les Senior. Il devra posséder des liens étroits avec PATINAGE CANADA et l'UNION INTERNATIONALE DE PATINAGE. Il possédera une vision stratégique pour le développement des patineurs et aussi des officiels et entraîneurs.

8.4. L'ADMINISTRATEUR SECTEUR FINANCES

Cet administrateur sera responsable de collaborer avec la direction générale à la préparation des budgets et au suivi étroit de ceux-ci. Il supervise la préparation des états financiers et collabore au processus de vérification afin de bien communiquer le tout au conseil d'administration et à l'assemblée générale.

Cette personne aura, de surplus, une expertise en finances, comptabilité et en planification financière. Elle sera capable d'organisation et de structure de travail. Elle sera reconnue pour son intégrité et sa grande rigueur en vérification et en suivi des budgets. Capable de bien communiquer les informations, cette personne sera capable d'analyse stratégique.

8.5. L'ADMINISTRATEUR SECTEUR SECRÉTARIAT

Cet administrateur sera responsable de la prise de notes lors des réunions du conseil d'administration, de consigner adéquatement les procès-verbaux et les résolutions du conseil ou de l'AGA. Cet administrateur assure la garde des livres des procès-verbaux et veille aux mises à jour du livre des règlements de PATINAGE QUÉBEC. En collaboration avec le bureau, il veille à ce que tous les documents soient prêts pour l'AGA.

Cette personne aura, de surplus, une expérience professionnelle en secrétariat lui permettant une prise de notes rapide et une rédaction concise et structurée. Elle sera bilingue à l'oral et à l'écrit. Évidemment, elle aura une connaissance du monde du patinage artistique.

8.6. L'ADMINISTRATEUR SECTEUR CLUBS ET RÉGIONS

Cet administrateur est responsable de remettre aux différentes régions le tableau d'état de révision des chartes et règlements. Il agit comme lien de communication entre le conseil d'administration et les présidents régionaux.

Cette personne aura, de surplus, une bonne expérience dans la gestion d'un club de patinage artistique et d'une région. Elle est connue pour ses qualités de motivateur et de rassembleur. Elle aura de bonnes capacités à créer des liens et à former des équipes de travail. Être bilingue serait un atout.

8.7. L'ADMINISTRATEUR SECTEUR ENTRAÎNEURS

Cet administrateur agit en qualité d'agent de liaison entre le conseil d'administration et les entraîneurs de la section. Il collabore à fournir aux entraîneurs des informations quant aux compétitions, séminaires, ou sur la documentation technique reçue de Patinage Canada. Il maîtrise le code de déontologie et celui sur les rapports entre les clubs et les entraîneurs.

Cette personne aura, de surplus, une expérience comme entraîneur de niveau national, minimum. Elle est reconnue comme crédible dans le milieu des entraîneurs. Elle possède une vue d'ensemble de toutes les disciplines et des programmes de développement. Elle est forte de bonnes relations avec PATINAGE CANADA et possède une vision stratégique concernant le développement des entraîneurs.

8.8. L'ADMINISTRATEUR SECTEUR OFFICIELS

Cet administrateur agit en qualité d'agent de liaison entre le conseil d'administration et les officiels de la province. Il collabore à fournir aux officiels des informations quant aux compétitions, séminaires ou sur la documentation technique reçue de PATINAGE CANADA. Il a une vue d'ensemble et complète du programme de développement afin que la formation et le développement des officiels soient bien arrimés au développement des patineurs.

Cette personne aura, de surplus, une expérience comme officiel, idéalement de niveau Défi ou plus élevé. Elle sait gérer facilement le stress et les situations conflictuelles. Elle est reconnue comme crédible dans le milieu des officiels. Elle est forte de bonnes relations avec Patinage Canada et possède une vision stratégique concernant le développement des officiels. Être bilingue est nécessaire.

8.9. L'ADMINISTRATEUR SECTEUR ÉQUIPE DU QUÉBEC ET ÉVÉNEMENTS

Cet administrateur agit en qualité d'agent de liaison entre le conseil d'administration et les membres de l'Équipe du Québec. Il collabore à fournir au conseil d'administration les informations face aux événements de PATINAGE QUÉBEC.

Cette personne aura, de surplus, une bonne expérience comme accompagnateur de l'Équipe du Québec. Personne dynamique et d'équipe, elle possède un bon sens de l'organisation et belle expérience en organisation d'événements.

8.10. L'ADMINISTRATEUR SECTEUR DÉVELOPPEMENT DU PATINAGE

C Cet administrateur agit en qualité d'agent de liaison entre le conseil d'administration et les clubs et écoles de patinage pour favoriser et garantir la mise en œuvre des programmes partout dans la province. Il planifie l'exécution des stratégies établies par le conseil d'administration afin de favoriser la promotion du patinage et la croissance du membership. Il assume un leadership permettant de réaliser un suivi significatif dans l'exécution des dossiers des programmes de patinage au Québec.

Cette personne aura, de surplus, une forte connaissance de l'ensemble des programmes de patinage (Patinage Plus, Patinage STAR, Patinage synchronisé, Patinage Adultes et Olympiques Spéciaux) ainsi que du modèle de développement de l'athlète. Il aura également une expérience dans l'implantation des nouveaux programmes de Patinage Plus et Patinage STAR et il aura œuvré dans les clubs ou les écoles de patinage du Québec.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent énoncé sur le conseil d'administration de PATINAGE QUÉBEC entre en vigueur ce 4 mai 2013 et bien qu'il puisse être modifié par écrit de temps à autre, il fait l'objet d'une révision annuelle.

ANNEXE 1 - ÉVALUATION ANNUELLE DE LA CONTRIBUTION DES ADMINISTRATEURS DANS LEUR RÔLE SPÉCIFIQUE

L'objectif de l'évaluation annuelle est de donner l'exemple quant à l'importance de la performance. L'évaluation permet au conseil d'administration de réaliser une introspection sur son rendement, par l'apport tant individuel que collectif des administrateurs, et ensuite apporter les ajustements requis, le cas échéant.

Ce questionnaire doit être rempli par chacun des administrateurs (auto-évaluation et évaluation des pairs). Les résultats seront compilés par le président du comité de gouvernance et communiqués aux administrateurs par le président du conseil d'administration de façon confidentielle. Les résultats globaux du rendement du conseil d'administration seront discutés lors d'une prochaine réunion.

Comment jugez-vous la performance de chacun des administrateurs quant aux éléments ci-dessous?

	OBJECTIF 1	OBJECTIF 2	OBJECTIF 3	OBJECTIF 4	OBJECTIF 5
1. Président	Présider et veiller à l'organisation des travaux et des réunions du conseil d'administration	Assurer le respect des lois, des règlements et des politiques concernant Patinage Québec	Superviser le rendement des administrateurs, donner la rétroaction adéquate et veiller à l'absence d'apparence de conflits d'intérêts.	Assumer le leadership en ce qui a trait à la vision, la mission et les valeurs de Patinage Québec ainsi que le déploiement de la planification stratégique	Être un leader positif dans la communauté du Patinage.
	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>
2. Vice-président administration	Assurer un cadre structuré et efficace de l'organisation	Diriger le comité marketing et communication	Collaborer à la recherche de partenaires financiers et de commanditaires	Se tenir informé des préoccupations des membres et veiller à offrir des services répondant aux besoins	Soutenir les administrateurs des secteurs clubs et régions et Équipe du Québec et Événements
	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>
3. Vice-président Haute performance	Assurer une vision stratégique de développement optimal pour les patineurs, les officiels et les entraîneurs	Diriger le comité haute performance	Collaborer étroitement avec Patinage Canada pour le développement des athlètes, des entraîneurs et des officiels	Être impliqué auprès des athlètes, des entraîneurs et des officiels oeuvrant sur la scène internationale	Soutenir les administrateurs des secteurs développement du patinage, entraîneurs et officiels
	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>
4. Secteur Finances	Collaborer à la préparation des budgets annuels	Collaborer au suivi budgétaire en cours d'année	Réviser le rapport financier	Superviser la gestion des liquidités	Veiller au respect des politiques financières
	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>
5. Secteur Secrétariat	Veille à la conformité des rencontres du conseil d'administration (ordre du jour, procès-verbaux et résolutions)	Forme et préside les comités sous sa responsabilité (comité mise en candidature)	Dirige le processus de révision des lettres patentes et des règlements généraux de Patinage Québec	Bilinguisme tant à l'oral qu'à l'écrit	Veille à la préparation des documents pour l'AGA et les AGE
	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>

	OBJECTIF 1	OBJECTIF 2	OBJECTIF 3	OBJECTIF 4	OBJECTIF 5
6. Secteur Clubs et Régions	Agir en tant qu'agent de liaison entre le conseil d'administration et la table de concertation des présidents régionaux	Présider la table de concertation des présidents régionaux	Remettre aux différentes régions le tableau d'état de révision des chartes et règlements des clubs et des régions	Agir à titre de leader positif favorisant les échanges avec les clubs, les écoles de patinage et les régions	Agir à titre de porte-paroles auprès des clubs, des écoles et des régions lors de certaines situations
	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>
7. Secteur Entraîneurs	Agir en tant qu'agent de liaison entre les entraîneurs et le conseil d'administration	Collaborer au plan de perfectionnement des entraîneurs	Participer aux activités de développement et de perfectionnement des entraîneurs	Participer activement au comité Haute performance	Agir à titre de leader positif favorisant les échanges avec les entraîneurs
	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>
8. Secteur Officiels	Agir en tant qu'agent de liaison entre les officiels et le conseil d'administration	Collaborer au plan de perfectionnement et de développement des officiels	Diriger le comité des officiels	Participer activement au comité Haute performance	Superviser le processus de promotion des officiels, procéder à l'évaluation annuelle des officiels et partager la rétroaction
	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>
9. Secteur Équipe du Québec et Événements	Agir en tant qu'agent de liaison entre le conseil d'administration et les membres de l'Équipe du Québec	S'assurer du bon fonctionnement de l'inscription à l'Équipe du Québec	Composer adéquatement l'équipe d'accompagnateurs de l'Équipe du Québec, procéder à leur évaluation et partager la rétroaction	Participer aux événements organisés par Patinage Québec	Diriger le comité de sélection des lauréats
	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>
10. Secteur Développement du patinage	Agir en tant qu'agent de liaison entre le conseil d'administration et les clubs et écoles de Patinage pour la mise en oeuvre des programmes	Planifier l'exécution des stratégies établies par le conseil d'administration afin de favoriser la promotion du patinage et la croissance du membership au Québec.	Appliquer des mécanismes de contrôle auprès des clubs et écoles de patinage afin d'encadrer la mise en oeuvre des équipes E et F.	Diriger le comité des programmes de patinage	Agir à titre de leader positif favorisant les échanges avec les membres
	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>	<i>Choisissez un élément</i>